



## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») d'Arianne Phosphate Inc. (la « Société ») se tiendra uniquement par voie de communication à distance, plutôt qu'en personne, le 27 juin 2023 à 10h (heure de l'Est), aux fins suivantes :

- 1) recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
- 2) élire les administrateurs de la Société pour l'année suivante;
- 3) nommer Raymond Chabot Grant Thornton s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeurs de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- 4) d'examiner, et si jugé approprié, d'adopter une résolution pour ratifier, confirmer et approuver le régime d'options d'achat d'actions à nombre variable; et
- 5) traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés auront le droit de participer et de voter à l'assemblée. Les actionnaires non-inscrits peuvent y assister mais n'ont pas le droit de voter.

Vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée et d'y voter si vous êtes un actionnaire de la Société à la fermeture des bureaux le 23 mai 2023. La circulaire (la « circulaire ») de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe donne des renseignements additionnels sur les questions devant être traitées à l'assemblée et elle est réputée faire partie intégrante du présent avis.

**Les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à l'assemblée.** Au lieu de cela, les actionnaires inscrits (tels que définis dans la circulaire ci-jointe sous la rubrique « Nomination d'un fondé de pouvoir et révocation des procurations ») et les mandataires dûment nommés peuvent virtuellement assister, participer, voter ou poser des questions à l'assemblée virtuelle en ligne en s'inscrivant en utilisant le lien suivant:

Saguenay (Québec), le 29 mai 2023

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*(s) Genevieve Ayotte*

---

Geneviève Ayotte  
Chef de la direction financière



## INSCRIPTION ET PROCESSUS DE CONNECTION

Pour assister à l'assemblée veuillez-vous inscrire avant le 25 juin 2023 en utilisant le lien suivant :

<https://bit.ly/42bIBY7>

Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation incluant des instructions d'accès.

**AFIN D'ASSURER LE BON DÉROULEMENT DU PROCESSUS, LA SOCIÉTÉ DEMANDE AUX PARTICIPANTS INSCRITS DE SE CONNECTER AVANT 9 H 45 (HEURE DE L'EST) LE 27 JUIN 2023.**

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés seront invités à s'identifier avant le début de l'Assemblée. Vous pouvez également contacter la Société à [info@arianne-inc.com](mailto:info@arianne-inc.com) pour plus d'informations. Tout comme ils le seraient lors d'une assemblée en personne, les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée virtuelle, participer, soumettre des questions en ligne et voter virtuellement, le tout en temps réel, à condition qu'ils soient connectés à Internet et qu'ils se conforment avec toutes les exigences énoncées dans la circulaire. Les actionnaires inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée virtuelle sont priés de remplir, signer et dater le formulaire de procuration ci-joint conformément aux instructions qui y sont fournies et dans la circulaire et le retourner conformément aux instructions et aux délais indiqués dans la circulaire.

**UN FORMULAIRE DE PROCURATION EST JOINT AUX PRÉSENTES ET VOUS ÊTES INVITÉ À LE REMPLIR, LE DATER, LE SIGNER ET NOUS LE RETOURNER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS AVANT 5:00 PM (HEURE DE L'EST) LE 22 JUIN 2023. LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS SERONT EXERCÉS CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS FIGURANT SUR LE FORMULAIRE DE PROCURATION.**